



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 novembre 2015 à 19 h
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Andrée Duquette, Directrice d'arrondissement
Mme Louise Goudreault, Secrétaire d'arrondissement et Directrice des Services administratifs, des Relations avec les citoyens et du Greffe
Mme Carole Lalonde, commandante, Service de police de la Ville de Montréal, PDQ 46

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h et se termine à 20 h 10.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 20 h 10 et se termine à 20 h 12.

10.02

CA15 12284

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 novembre 2015

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 3 novembre, en y retirant l'article 30.03 et en y ajoutant l'article suivant :

20.07 Approuver un projet de bail par lequel l'arrondissement d'Anjou loue de Gestion Guy Lafrance inc. un local situé au 7160, rue Bombardier

ADOPTÉE

10.03

CA15 12285

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2015, à 19 h

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 6 octobre 2015, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.04

CA15 12286

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2015, à 19 h 30

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 6 octobre 2015, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.05

CA15 12287

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 21 octobre 2015, à 8 h 30

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 21 octobre 2015, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.06

CA15 12288

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Division des orientations, événements et pratique sportive du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet mise aux normes, pour le projet de réfection du bassin et de la plage de la piscine extérieure Chénier

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Division des orientations, événements et pratique sportive du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet mise aux normes, pour le projet de réfection de la piscine extérieure Chénier;

D'adhérer aux objectifs du Programme aquatique de Montréal - volet mise aux normes;

De s'engager à donner accès, aux mêmes conditions, à ces installations aquatiques à l'ensemble des Montréalais;

De s'engager à maintenir la vocation de l'équipement aquatique pour une période minimale de dix (10) ans;

De s'engager à assumer sa part des coûts admissibles pour ce projet, ainsi que les frais récurrents d'exploitation de celui-ci;

De désigner M. Martin Savaria, Directeur de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social, à signer, pour et au nom de l'arrondissement, tout engagement relatif à cette demande.

ADOPTÉE

12.01 1150556014

CA15 12289

Proclamer l'*Hydrangea paniculata* 'Limelight' (hortensia) emblème floral de l'arrondissement Anjou

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De proclamer l'*Hydrangea paniculata* 'Limelight' emblème floral de l'arrondissement Anjou.

ADOPTÉE

15.01 1155365055

CA15 12290

Adjudication du contrat no 15-14685, relatif à la location de remorqueuses avec opérateurs durant les opérations de déneigement pour la saison hivernale 2015-2016 (4 remorqueuses dont une avec plate-forme), à la compagnie 9226-4407 Québec inc. (MG Groupe Extrême), au montant de 52 601,06 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 15-14685 (un seul soumissionnaire)

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale approximative de 52 601,06 \$, taxes incluses, pour la location de quatre (4) remorqueuses avec opérateurs dont une avec plate-forme, durant les opérations de déneigement pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 15 avril 2016;

D'adjuger le contrat à cette fin à la compagnie 9226-4407 Québec Inc. (MG Groupe Extrême), soumissionnaire unique et conforme, au montant total approximatif de 52 601,06 \$, taxes incluses, basé sur les taux horaires soumis et en fonction des quantités prévisionnelles prévues aux documents de l'appel d'offres public pour le contrat numéro 15-14685;

Ce contrat comprend une option de renouvellement pour les saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018. Le cas échéant, une révision en plus ou en moins des prix unitaires sera effectuée pour les saisons subséquentes, selon la variation de l'indice des prix du transport privé de la province de Québec, établi par Statistique Canada;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1151154029

CA15 12291

Adjuger le contrat 15-14785, relatif à la fourniture d'un rouleau tandem articulé vibrant de 1 200 mm à la compagnie 9018-7980 Québec inc. (Insta-Mix), au montant de 45 515,13 \$

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 45 415,13 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un rouleau tandem articulé vibrant de 1200 mm (rouleau à asphalte);

D'adjuger à la compagnie 9018-7980 Québec inc. (Insta-Mix), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 5 octobre 2015, au montant total de 45 415,13 \$ taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation numéro 15-14785;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1150790006

CA15 12292

Adjuger le contrat 15-14792, relatif à la fourniture d'une remorque chauffante à asphalte (capacité de 4 tonnes), à la compagnie Cubex Ltée, au montant de 50 646,49 \$

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 50 646,49 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une remorque chauffante à asphalte (capacité de 4 tonnes);

D'adjuger à la compagnie Cubex Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 7 octobre 2015, au montant total de 50 646,49 \$ taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation numéro 15-14792;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1150790007

CA15 12293

Autoriser le renouvellement du contrat relatif à la licence du logiciel Autodesk autocad, auprès de la compagnie Cansel Survey Equipment inc. et rescinder la résolution CA15 12118 du 5 mai 2015

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser le renouvellement du contrat numéro 110000249043, relatif à la licence du logiciel Autodesk autocad, auprès de la compagnie Cansel Survey Equipment inc., et ce, pour une durée de 3 ans, soit du 17 décembre 2015 au 17 décembre 2018, pour un montant total de 4 674,87 \$ taxes incluses, le tout, conformément à sa soumission datée du 13 octobre 2015;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De rescinder, à toutes fins que de droit, la résolution CA15 12118 adoptée à la séance du conseil d'arrondissement du 5 mai 2015 .

ADOPTÉE

20.04 1155190005

CA15 12294

Approuver le protocole d'entente à intervenir avec Transvrac Montréal - Laval inc., relatif à la location de camions avec opérateurs pour le transport de neige pour la saison 2015-2016

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale approximative de 793 327,50 \$, taxes incluses, relativement à la fourniture de camions avec opérateurs pour le transport de neige, pour la période du 4 novembre 2015 au 15 avril 2016. Le coût des travaux est établi à 1,86 \$ du mètre cube de neige transportée et le coût final sera déterminé selon les quantités réellement exécutées;

D'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la compagnie Transvrac Montréal - Laval inc. et la Ville de Montréal — arrondissement d'Anjou à cette fin, le tout, selon les termes et conditions prévus audit protocole joint au sommaire décisionnel 1150790004 endossé par M. Réal Lafleur, directeur des Travaux publics, le 16 octobre 2015;

D'autoriser le directeur des Travaux publics à signer, pour et au nom de l'arrondissement d'Anjou, tout document relatif à ce protocole;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.05 1150790004

CA15 12295

Accorder un soutien financier de 9 550 \$ à La Maison de jeunes Le Chemin Faisant inc., dans le cadre du programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans (2015-2016)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier de 9 550 \$ à La Maison de jeunes Le Chemin Faisant inc. pour son projet « Libre expression 2 » dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans pour l'année 2015-2016;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier, lequel est joint au présent sommaire décisionnel 1150965018 endossé par Mme Josée Mondou, Chef de la Division, des Programmes et du soutien aux organismes le 14 octobre 2015;

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou ladite convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉE

20.06 1150965018

CA15 12296

Approuver le projet de bail à intervenir avec Gestion Guy Lafrance inc. en vertu duquel l'arrondissement loue un local situé au 7160, rue Bombardier

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver le projet de bail par lequel l'arrondissement d'Anjou loue de Gestion Guy Lafrance inc. un local situé au 7160 de la rue Bombardier au bénéfice de l'Association des aînés italiens d'Anjou, à des fins de programmes d'activités de l'arrondissement et des organismes partenaires, et ce, pour la période du 1er décembre 2015 au 31 décembre 2018, comportant une option de renouvellement pour une période de 37 mois, représentant une dépense totale de 106 351,88 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions prévus au projet joint au sommaire décisionnel numéro 1150556015 endossé par M. Martin Savaria, directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social, le 3 novembre 2015.

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tous les documents relatifs à ce bail pour et au nom de l'arrondissement d'Anjou, tous les documents inhérents à ce bail;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.07 1150556015

CA15 12297

Rapport sur la liste des décisions déléguées pour la période du 19 septembre au 16 octobre 2015, ainsi que sur la liste des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du mois de septembre 2015

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport de la directrice d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions déléguées pour la période du 19 septembre au 16 octobre 2015, ainsi que sur la liste des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du mois de septembre 2015.

ADOPTÉE

30.01 1152911010

CA15 12298

Ratifier une dépense additionnelle de 3 919,66 \$, au contrat adjudgé à la compagnie 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) relatif à des services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtiers de service d'eau ainsi que pour le nettoyage des boîtiers de vannes de rues

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De ratifier une dépense additionnelle de 3 919,66 \$, taxes incluses, au contrat relatif à des services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtiers de service d'eau ainsi que pour le nettoyage des boîtiers de vannes de rues, adjudgé à la compagnie 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) en vertu des bons de commandes numéros 1056072 et 1019313, majorant ainsi le montant total du contrat de 25 000 \$ à 28 919,66 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.02 1151154011

CA15 12299

Autoriser une dépense de 442 483,59 \$, pour la fourniture et la livraison de sel de déglçage des chaussées, à la compagnie Compass Minerals Canada Corp. (Entente 1069247)

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale approximative de 442 483,59 \$, taxes incluses, auprès de la compagnie Compass Minerals Canada Corp., selon l'entente d'achat contractuelle 1069247 (appel d'offres public 15-14422) du Service de l'approvisionnement, pour la fourniture et la livraison de sel de déglçage des chaussées, et ce, au prix unitaire de la soumission de l'adjudicataire, soit 74,01 \$ la tonne métrique, en sus des taxes applicables, en fonction d'une quantité prévisionnelle de consommation de 5 200 tonnes métriques;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.04 1150790001

CA15 12300

Accorder une dérogation mineure, 7461, boulevard Louis-H.-La Fontaine

Attendu la recommandation favorable, sous réserve de certaines conditions, émise par le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 5 octobre 2015;

Attendu que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, pour le bâtiment résidentiel situé au 7461 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, sur le lot numéro 1 114 425 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre l'élargissement d'une aire de stationnement et d'autoriser que l'allée d'accès soit située partiellement vis-à-vis la cour latérale ainsi que devant le garage, alors que ledit règlement exige qu'elle soit située soit vis-à-vis la cour latérale ou vis-à-vis le garage, mais non les deux à la fois, le tout, selon le schéma de réaménagement ainsi que le certificat de localisation réalisé par M. Réjean Archambault, arpenteur-géomètre, en date du 28 février 2006, sous le numéro 38 373 de ses minutes.

L'approbation est conditionnelle à ce que :

- une distance d'un mètre, engazonnée, soit conservée entre la limite de propriété latérale gauche (nord) et le muret de soutènement;
- l'aire de stationnement n'excède pas l'extrémité gauche (nord) de la galerie avant existante;
- un arbre soit planté en cour avant advenant que l'arbre existant affecté par les travaux meure.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1155365053

CA15 12301

Accorder une dérogation mineure et approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), 8100, boulevard du Golf

Attendu la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 5 octobre 2015;

Attendu que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'installation d'enseigne au mur, située au 8100 du boulevard du Golf, sur le lot numéro 1 658 211 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme Enseignes Transworld cie, datés du 16 juillet 2015;

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne au mur constituée d'un boîtier, alors que ledit règlement exige qu'elle soit faite de lettres fixées solidement au mur, sans que celles-ci ne soient entourées d'un cadre, ni fixées sur un fond qui excède leur contour, le tout, conformément aux plans précités;

À défaut de la délivrance d'un certificat d'autorisation à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant la date de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.02 1155365052

CA15 12302

Accorder une dérogation mineure, 8411 à 8413, avenue Chénier

Attendu la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 5 octobre 2015;

Attendu que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, pour le bâtiment résidentiel situé aux 8411 - 8413 de l'avenue Chénier, sur le lot numéro 1 112 301 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser l'emplacement d'une case de stationnement située partiellement (0,88 centimètre) dans l'emprise de l'avenue Chénier, alors que ledit règlement exige qu'une case de stationnement soit située entièrement sur le terrain de l'usage qu'elle dessert, le tout, d'après un croquis ainsi que le certificat de localisation réalisé par M. Réjean Archambault, arpenteur-géomètre, en date du 18 novembre 2011, sous le numéro 42234 de ses minutes;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1155365054

CA15 12303

Modifier la résolution CA15 12129 du 5 mai 2015 et accorder des dérogations mineures, 9701, boulevard Louis-H.-La Fontaine

Attendu la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 5 octobre 2015, en regard de la modification du projet d'agrandissement du bâtiment industriel, situé au 9701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, ainsi que des demandes de dérogations mineures y afférentes;

Attendu que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De modifier la résolution numéro CA15 12129, adoptée à la séance du conseil d'arrondissement du 5 mai 2015, afin d'approuver les modifications proposées au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement du bâtiment industriel, situé au 9701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, sur le lot numéro 1 005 932 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan d'implantation et au plan d'élévations réalisés par M. Jean-Marc De Grandpré, architecte, révisés en date du 15 septembre 2015, lesquels remplacent les plans correspondants précédemment approuvés;

De modifier cette même résolution en supprimant le 2^e alinéa du 2^e paragraphe concernant la dérogation mineure accordée en regard du compacteur à déchets;

D'accorder des dérogations mineures supplémentaires au règlement de zonage RCA 40, à savoir :

- autoriser la présence d'une génératrice en cour latérale, alors que ledit règlement exige qu'elle soit située en cour arrière;
- autoriser la présence d'un transformateur sur socle en cour avant secondaire, alors que ledit règlement exige qu'il soit situé en cour arrière.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet modifié précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.04 1155365024

CA15 12304

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), 5879, avenue Baldwin

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement du bâtiment résidentiel, situé au 5879 de l'avenue Baldwin, sur le lot numéro 1 111 584 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan réalisé par la firme Yves Bilodeau, dessinateur inc., révisé en date du 28 août 2015, ainsi qu'au photomontage;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.05 1155365050

CA15 12305

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), 7100, boulevard Joseph-Renaud

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'installation d'une garderie située au 7100 du boulevard Joseph-Renaud, sur le lot numéro 1 113 845 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans d'aménagement de la garderie réalisés par M. Oualid Benabdallah, architecte, révisés en date du 13 octobre 2015;

À défaut de la délivrance d'un certificat d'autorisation à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant la date de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.06 1155365051

CA15 12306

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), 7650, boulevard de Châteauneuf

Considérant la demande d'approbation d'un PIIA pour l'installation d'une enseigne publicitaire au 7650 du boulevard de Châteauneuf;

Considérant que le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45) comporte des objectifs et des critères qui encadrent les projets d'installation d'enseignes et d'enseignes publicitaires;

Considérant que l'objectif « assurer l'intégration de l'affichage au milieu d'insertion » n'est pas atteint, notamment en raison de l'éclairage, de la hauteur de l'enseigne et des dimensions ne permettant pas la préservation de la perspective visuelle de l'espace public;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable lors des réunions tenues le 31 août 2015 et le 5 octobre 2015;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De refuser, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'installation d'une enseigne publicitaire au 7650 du boulevard de Châteauneuf, à l'intersection des boulevards Louis-H-La Fontaine et de Châteauneuf, sur le lot numéro 5 695 642 (anciennement lot 1 114 440) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montré aux photomontages, au plan préparé par la firme Enseicom inc., révisé en date du 5 août 2015, ainsi qu'au plan projet d'implantation préparé par la firme Blain et Paquin, arpenteurs-géomètres, révisé en date du 16 avril 2015.

ADOPTÉE

40.07 1155947019

CA15 12307

Autoriser la mise en place d'une roulotte, la vente et la consommation de boissons alcoolisées à l'aréna Chaumont, durant le Tournoi national de hockey Pee Wee Anjou 2016

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser la mise en place d'une roulotte sur le terrain de l'aréna Chaumont pour la vente de boissons alcoolisées et de permettre la vente et la consommation à l'intérieur de l'aréna Chaumont, et ce, pendant la durée du Tournoi national de hockey Pee Wee Anjou, lequel se tiendra du 18 au 31 janvier 2016.

ADOPTÉE

40.08 1156402003

M-2015-19

Avis de motion - Règlement RCA 40-19, modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40)

Le conseiller Paul-Yvon Perron donne avis de motion qu'à la présente séance, il présentera pour étude et adoption le règlement RCA 40-19, modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement d'Anjou (RCA 40), afin d'autoriser dans la zone C-110, les catégories d'usage « Vente ou location de véhicules autres que des véhicules lourds » et « Réparation de véhicules autres que des véhicules lourds », ainsi que de rehausser le nombre d'étages et le coefficient d'occupation du sol pour une phase ultérieure visant de l'habitation.

40.09 1155365056

CA15 12308

Adopter le premier projet de règlement RCA 40-19, modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40)

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que le premier projet de règlement numéro RCA 40-19, modifiant le règlement de zonage RCA 40 de l'arrondissement d'Anjou, soit adopté tel qu'il a été soumis et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Que l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement soit tenue le 1er décembre 2015, à 18 h 30, dans la salle réservée aux séances du conseil d'arrondissement, située au 7701 du boulevard Louis-H –La Fontaine;

Que la secrétaire d'arrondissement soit autorisée à publier tous les avis requis pour donner suite à la procédure et à transmettre tous les documents requis tel qu'il est édicté par la loi;

ADOPTÉE

40.10 1155365056

M-2015-20

Avis de motion - Règlement RCA 117 sur la taxe locale récurrente relative aux services

Le conseiller Andrée Hénault donne avis de motion qu'à une séance subséquente, elle présentera pour étude et adoption le règlement RCA 117, sur la taxe locale récurrente relative aux services (exercice financier 2016) (5 ¢).

40.11 1152072013

M-2015-21

Avis de motion - Règlement RCA 118 sur la taxe relative aux services, pour l'exercice financier de 2016

Le conseiller Gilles Beaudry donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il présentera pour étude et adoption, le règlement RCA 118, sur la taxe relative aux services (exercice financier 2016) (6 ¢).

40.12 1152072013

M-2015-22

Avis de motion Règlement RCA 119, autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'acquisition d'équipement et de matériel roulant

Le conseiller Paul-Yvon Perron donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il présentera pour étude et adoption, le règlement numéro RCA 119, autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'acquisition d'équipement et de matériel roulant.

40.13 1152072015

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants :

- Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 31 août 2015.
60.01 1155947020
- Procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, communications et greffe, tenue le 1er juin 2015.
60.02 1150507030
- Procès-verbal de correction d'une erreur cléricale au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 2 juin 2015, tel que rédigé le 6 octobre 2015.
60.03 1152071004
- Procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 9 septembre 2015.
60.04 1150507029
- Procès-verbal de la réunion de la Commission culture, sports, loisirs et développement social, tenue 10 septembre 2015.
60.05 1150507028
- Procès-verbal de correction d'une erreur cléricale au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 6 octobre 2015, tel que rédigé le 13 octobre 2015.
60.06 1152071005

CA15 12309

Demande d'appui au maire de la Ville de Montréal, monsieur Denis Coderre, en faveur du décroissement entre l'arrondissement d'Anjou et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, par le prolongement des avenues Chaumont, Rondeau et Rhéaume

Considérant que l'arrondissement d'Anjou souhaite revitaliser l'artère commerciale Chaumont;

Considérant les démarches et les discussions des dernières années entre l'arrondissement d'Anjou et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve relativement au décroissement des arrondissements;

Considérant que l'arrondissement élabore un plan particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur de l'avenue Chaumont;

Considérant la volonté d'offrir des commerces de proximité et d'assurer leur viabilité économique;

Considérant qu'une réserve de rue aurait été prise dans le passé et que l'espace est toujours existant et pourrait être converti en rue afin d'assurer la fluidité de la circulation à l'avantage des deux arrondissements;

Considérant que l'arrondissement d'Anjou a déposé un nouveau scénario à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en 2014, qui permet de décroisser les arrondissements par le prolongement des avenues Chaumont, Rondeau et Rhéaume;

Considérant que ce scénario bénéficierait aux résidents du projet Contrecoeur en rendant plus accessible des commerces de proximité et plus fluide la circulation; à cet effet, l'arrondissement est d'avis que le comité de citoyens du Faubourg Contrecoeur doit être informé du scénario proposé;

Considérant que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve n'a pas démontré d'intérêt pour le prolongement de l'avenue Chaumont;

Considérant que le maire de l'arrondissement d'Anjou a demandé, le 8 octobre 2014, le soutien du maire de la Ville de Montréal, monsieur Denis Coderre;

Considérant que le maire de la Ville de Montréal, monsieur Denis Coderre, s'est engagé à faire les démarches nécessaires pour la réalisation du projet soumis par l'arrondissement d'Anjou;

Considérant qu'avec l'avancement du projet Contrecoeur, il devient urgent de prévoir le prolongement des avenues Chaumont, Rondeau et Rhéaume;

En conséquence

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

L'arrondissement d'Anjou demande au maire de la Ville de Montréal, monsieur Denis Coderre, d'intervenir en faveur du décroisement entre l'arrondissement d'Anjou et l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, par le prolongement des avenues Chaumont, Rondeau et Rhéaume.

ADOPTÉE

70.01 1150507031

CA15 12310

Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 novembre 2015

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 20 h 36.

ADOPTÉE

70.02

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Louise Goudreault
Secrétaire d'arrondissement et Directrice
des Services administratifs, des
Relations avec les citoyens et du Greffe
